

Madame, Monsieur

2023

T
A
X
E

D
,
A
P
P
R
E
N
T
I
S
S
A
G
E

EN REVERSANT A L'IFPS
la part disponible
de la taxe d'apprentissage
à laquelle vous êtes assujetti en votre qualité d'employeur

PARTICIPEZ A LA FORMATION
DES SOIGNANTS DE DEMAIN

LA SANTE EST L'AFFAIRE DE TOUS ! ...

IL EST NECESSAIRE DE CONTINUER A

FORMER DU PERSONNEL EN SANTE

L'Institut de Formation aux Professions de Santé de Bourgoin-Jallieu rattaché au CENTRE HOSPITALIER PIERRE OUDOT assure au quotidien la formation de près de 350 étudiants infirmier(e)s (IDE) et élèves aide-soignant(e)s (AS) :

Les sommes perçues au titre de la taxe d'apprentissage sont affectées à l'acquisition de matériels pédagogiques et informatiques destinés aux étudiants, à la rémunération des intervenants en vue de l'optimisation de la qualité des enseignements ainsi qu'à l'enrichissement professionnel des étudiants dans le cadre de projets innovants (cf plaquette jointe).

LES FUTURS PROFESSIONNELS DE SANTE ONT PLUS

QUE JAMAIS BESOIN DE VOUS !

Comptant sur votre compréhension et sur votre partenariat, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'IFPS aux Professions de Santé
Institut de Formation aux Professions de Santé

Yngrid ACHARD
Directrice

Yngrid ACHARD
IFSI - IFAS
Formation continue

Une équipe de cadres pédagogiques expérimentés

97 étudiants infirmiers par promotion et 61 élèves aides-soignants

Un institut tourné vers la coopération avec le territoire berjallien

Une collaboration privilégiée pour des lieux de stages multiples



Une équipe administrative et logistique au service des étudiants et élèves

Nos valeurs :
 le respect
 l'humanisme
 l'autonomie
 la solidarité

Un rattachement avec l'Université de LYON LYON 1

Des locaux adaptés pour une formation performante

Un fort taux de réussite
 Diplômation pour la scolarité 2021/2022
 ESI : 96 %
 EAS : 96.43 %

FORUM EMPLOI 2023



Une ouverture vers l'extérieur pour faire le lien structures / futurs professionnels

Bourgoin-Jallieu
 La Tour-du-Pin
 Allevard
 Pont-de-Bevois



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023
 Participez à la formation des soignants de demain !!



La taxe d'apprentissage, représentant 0,68% de la masse salariale de l'année écoulée, est destinée à faire participer les employeurs au financement des formations initiales de l'enseignement technologique et professionnel.

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à notre Institut, vous contribuerez à :

- ◆ Participer à la qualité de la formation des étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants afin qu'ils deviennent des professionnels de santé compétents
- ◆ Associer votre entreprise aux projets de santé de la région
- ◆ Renforcer le potentiel de formation de la région dans le domaine de l'enseignement supérieur
- ◆ Complémenter nos ressources documentaires
- ◆ Moderniser l'ensemble de nos salles de cours par des équipements informatiques et de vidéo projection
- ◆ Continuer à développer le centre de simulation en santé avec l'acquisition de matériel pédagogique conforme aux évolutions technologiques
- ◆ Développer nos compétences numériques

VOTRE CONTRIBUTION EST VOTRE CONTRIBUTION EST UNE RESSOURCE VITALE POUR L'IFPS UNE RESSOURCE VITALE POUR L'IFPS

LES REALISATIONS 2022 :

- ◆ Ouverture du CENTRE DE SIMULATION EN SANTE
- ◆ Ouverture d'un NOUVEAU centre de documentation (CDOC)



- ◆ Acquisition de matériels pour l'enseignement des gestes et soins d'urgence et d'ergonomie
- ◆ Achat de mannequins pour les pratiques de soins



Vous pouvez verser à notre institut:

- ◆ L'intégralité de votre taxe d'apprentissage
- ◆ Le quota seul

- ◆ La catégorie A (ouvriers spécialisés) ou B (cadres moyens) du barème
- ◆ Le cumul A+B du barème



Comment verser la taxe d'apprentissage à l'IFPS ?

La somme que vous voudrez bien nous allouer pourra être remise :

- ◆ Soit par virement ou chèque

à **TRESORERIE HOSPITALIERE NORD ISERE**

- ◆ Soit par le biais de la chambre de commerce
- ◆ Soit par le biais de votre organisme collecteur en précisant le nom de notre **IFPS de Bourgoin-Jallieu**
- ◆ Formulaire de versement et RIB sur <https://ghnd.fr/ifps/>

Ce que la relation avec l'IFPS du GHND peut vous offrir :

LES PERSPECTIVES 2023 :

- ◆ Acquérir des écrans numériques interactifs
- ◆ Développer les outils pédagogiques innovants (réalité virtuelle, sérieux game, ...)
- ◆ Acquisition de matériel pour le centre de simulation en santé

